

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 4822

présenté par

M. Meurin, M. Beaurain, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« , des retraités agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rajouter que cette loi d'orientation agricole vise à assurer un revenu digne non pas seulement aux agriculteurs et aux actifs agricoles mais aussi aux retraités agricoles.

Cet amendement vise à interpeller le Gouvernement sur la situation des retraités agricoles qui ont les retraites les plus faibles de tous les secteurs d'activité économique. Selon Arnaud Rousseau, « pour la plupart des agriculteurs ce sont des retraites de l'ordre de 1.000 euros, moins certaines fois avec des pensions de réversion qui sont entre 700 et 800 euros. »

Si à partir de 2026, la pension de retraite des agriculteurs sera calculée en fonction de leurs 25 meilleures années de revenus et non plus sur la totalité de leur carrière, la situation est critique pour nombre de retraités depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les modalités de cette réforme n'ont toujours pas été mises en place. Alors qu'un tiers de nos agriculteurs vont partir à la retraite dans les années à venir, il est indispensable que cette question des retraites soit mentionnée.